



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Lille, le 7 décembre 2011

Direction  
des relations avec les  
collectivités territoriales

Eliane Del Din

### **Compte rendu de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du Nord le 18 novembre 2011**

---oOo---

M. le Préfet ouvre la séance de la CDCI en constatant que le quorum est atteint (44 présents). La majorité des 2/3 des membres de la CDCI étant atteinte (44 présents + 10 pouvoirs) permet également à cette instance de se prononcer sur les amendements soumis à son appréciation. La liste des membres présents figure en annexe.

M. le Préfet se félicite de la qualité du travail accompli jusqu'alors, de l'intérêt de la CDCI pour ses travaux, comme en témoigne la présence nombreuse de ses membres aujourd'hui encore. Il rappelle que l'ordre du jour est essentiellement consacré à l'évolution de la carte intercommunale de l'Avesnois. Sera cependant également évoqué un amendement, valablement déposé, qui concerne les arrondissements de Douai et Valenciennes. Il s'agit de la proposition de rattachement de la commune d'Emerchicourt, aujourd'hui membre de la communauté de communes de Cœur d'Ostrevent à la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

Avant l'ouverture des débats, M. le Préfet souhaite préciser que la note juridique relative aux conséquences des fusions sur l'exercice des compétences, sera, comme il s'y était engagé, distribuée en fin de séance.

Les questions et interrogations que soulèveraient cette analyse pourront être évoquées lors de la prochaine réunion de la CDCI.

Par ailleurs, comme convenu, sera très prochainement diffusée une note sur le régime d'électrification afin de permettre d'apprécier l'intérêt et les conséquences de la création d'un syndicat départemental d'électrification, tel que prévu par la loi.

M. MASCLET, rapporteur général, souligne que jusqu'alors les propositions d'évolution du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) ont été adoptées à l'unanimité et tient, à cet égard, à saluer le travail de la commission.

Il précise cependant qu'au cours de la présente réunion, il sera sans doute fait usage du vote à bulletin secret.

Il tient également à rappeler qu'à l'issue de la phase de travail en cours de la CDCI, qui va déboucher sur l'adoption du schéma, l'ensemble des communes et EPCI seront consultés sur les projets inscrits alors au schéma.

M. le Préfet rejoint les propos de M. MASCLET, confirmant que le consensus est recherché dans le cadre de l'élaboration du schéma et que la mise en œuvre des projets inscrits dans le schéma sera l'occasion pour chacun de s'exprimer.

Il invite ensuite M. ANDRE, sous-préfet d'AVESNES sur HELPE, à procéder à la présentation des projets inscrits au SDCI.

Après avoir rappelé la situation actuelle du territoire de l'arrondissement organisé autour de 12 EPCI à fiscalité propre, M. ANDRE aborde le projet d'EPCI n° 17 visant à la création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, de la communauté de communes Nord Maubeuge, de la communauté de communes de Sambre Avesnois, de la communauté de communes frontalières du Nord Est Avesnois, de la commune de Quiévelon, du SIVU pour la requalification de la friche industrielle « CLECIM » et du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'une piscine.

Cette proposition a recueilli l'adhésion de 3 EPCI sur les 4 concernés et de 37 communes ; 9 d'entre elles ont émis un avis défavorable.

Après cette présentation, M. le Préfet invite M. WILMOTTE, président de la communauté de communes Sambre Avesnois, à présenter l'amendement qu'il a déposé visant au maintien de la communauté de communes de Sambre Avesnois composée des communes de Beaufort, Boussières sur Sambre, Eclaibes, Ecuélin, Hautmont, St Rémy Chaussée, St Rémy du Nord et Limont Fontaine. Les communes de Berlaimont et Sassegnies seraient rattachées à la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre.

M. WILMOTTE indique que l'amendement a conduit à la démission d'un vice président de la communauté de communes.

Il regrette que, pour répondre à la loi, il faille mettre fin à une discontinuité territoriale, sans pouvoir prendre en compte la construction historique de l'intercommunalité.

Il ne partage pas totalement l'approche de la définition du bassin de vie de la Sambre ; il rappelle, par ailleurs, que la population d'Hautmont, consultée dans le cadre, certes illégal, d'un référendum, est opposée à la proposition inscrite dans le projet de schéma.

Reprenant les termes de la loi, M. WILMOTTE souhaite souligner les incohérences suivantes :

- Sur la cohérence des périmètres :
- Les communes de Berlaimont et Hautmont sont situées dans des circonscriptions différentes
  
- Sur l'accroissement de la solidarité financière voulue par la loi :
- Les conditions ne semblent pas remplies puisque la communauté de communes rejoindrait des EPCI dont certaines des communes membres sont dans le réseau d'alerte.

Il souhaite, en conséquence, que toutes les situations locales soient prises en compte.

M. le Préfet invite les autres membres de la commission à s'exprimer.

M. PAUVROS, président de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, rappelle que la communauté d'agglomération de Maubeuge a adhéré à l'unanimité à la proposition d'EPCI n° 17 telle qu'elle figure dans le projet de schéma.

Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret sur l'amendement déposé par M. WILMOTTE. Le résultat est le suivant :

54 suffrages exprimés : 2 abstentions  
1 bulletin nul  
11 voix pour  
40 voix contre.

**L'amendement n'est pas adopté.**

M. le sous-préfet d'Avesnes est invité à présenter le projet d'EPCI n° 16 qui vise à constituer une communauté de communes issue de la fusion des 3 communautés de communes du Quercitain, du Bavaisis et du Pays de Mormal et de Maroilles. Ce territoire à dominante rurale, organisé autour de 3 villes, est un espace de transition entre Maubeuge et Valenciennes.

M. RAOULT, président du SIDEN-SIAN, partage l'objectif. Cependant, la cohésion des 3 communautés de communes, au service d'un vaste territoire, nécessite un travail de fond sur les compétences, aujourd'hui distinctes et gérées de manière différente. L'harmonisation des pratiques, des compétences et des finances requiert du temps.

C'est la raison pour laquelle il a proposé un amendement ainsi rédigé, qui précise l'échéance de la fusion, « fusion des communautés de communes du Quercitain, du Bavaisis et du Pays de Mormales

et de Maroilles, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec hypothèse de report d'un an ou après examen technique courant 2013 ».

M. MASCLET confirme les propos de M. RAOULT. L'amendement proposé, dont le principe a été adopté pour d'autres secteurs du département, répond aux préoccupations des élus et devrait pouvoir être adopté.

M. FREHAUT, président de la communauté de communes du Bavaisis, se dit favorable à cette proposition.

M. le Préfet rappelle que l'Etat n'y est pas opposé puisque, comme l'a souligné M. MASCLET, une position identique sur le calendrier de mise en oeuvre de la fusion a été acceptée dans d'autres arrondissements.

Il invite les membres de la commission à se prononcer.

**Au terme d'un vote à main levée, l'amendement est adopté à l'unanimité.**

M. PAUVROS et M. BAUDOUX, maire d'Aulnoye Aymeries, sont ensuite invités à présenter deux amendements similaires, l'un porte sur le rattachement de 4 communes membres de la communauté de communes du Bavaisis, La Longueville, Audignies, Hargnies et Taisnières/Hon à la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et le deuxième sur le rattachement de chacune des communes.

MM. PAUVROS et BAUDOUX soulignent l'intérêt de l'adoption de l'amendement de M. RAOULT qui permet de donner du temps pour prolonger la concertation.

L'adoption de cet amendement qui consacre ce principe permet, selon eux, d'envisager le retrait des 2 amendements proposés.

M. LECERF, conseiller général, indique qu'il faut éviter l'éclatement des structures. Les adhésions individuelles de communes doivent s'inscrire dans un processus d'accord réciproque, communes et EPCI d'accueil et de départ.

M. le Préfet rappelle que le schéma ne constitue pas le cadre unique d'évolution de l'intercommunalité. Le dialogue se poursuit et le droit commun de l'intercommunalité peut être mobilisé en tant que de besoin.

M. MASCLET souhaite rappeler que l'adoption du schéma ne constitue que la première étape ; en effet, s'ouvre ensuite une période de 3 ans propice au travail en commun entre communes, EPCI et CDCI.

MM. PAUVROS et BAUDOUX prennent acte des engagements pris, acceptent que les propositions de rattachement des communes soient examinées dans le cadre du droit commun ; de ce fait, ils retirent leurs amendements.

M. le sous-préfet d'Avesnes poursuit la présentation du projet de SDCI de son arrondissement en abordant la situation de l'EPCI n° 18 qui porte sur la proposition de fusion de la communauté de communes rurales des deux Helves, de la communauté de communes du Pays d'Avesnes, de la communauté de communes Action Fourmies et environs, de la communauté de communes Guide du Pays de Trélon, de la communauté de communes des vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe à l'exception de la commune de Quiévelon, du syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM), du syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre le Château et du syndicat intercommunal d'assainissement de Fourmies Wignehies (SIAFW).

Il s'agit d'un territoire entièrement inscrit dans le périmètre du Parc National Régional de l'Avesnois.

La construction de ce futur EPCI est envisagée en deux étapes et selon deux procédures juridiques distinctes, l'une relevant du droit commun avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'autre inscrite au schéma sur un périmètre plus large.

En conséquence, la CDCI doit émettre un avis sur la procédure de fusion engagée, à l'initiative des élus en 2011, en application de l'article L 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, dans une perspective de fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, des communautés de communes rurales des deux Helves, du Pays d'Avesnes et des vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe à l'exception de la commune de Quiévelon.

La CDCI émet un avis favorable unanime à cette fusion qui constitue la première étape d'une restructuration entièrement inscrite dans le projet de schéma sur une période plus large.

M. le Préfet invite ensuite la CDCI à poursuivre ses travaux dans le cadre de la procédure d'adoption du schéma et donne la parole à M. POYART, président de la communauté de communes du Pays d'Avesnes, afin qu'il présente son amendement.

M. POYART tient à remercier publiquement le rapporteur général et le sous-préfet pour le travail de concertation engagé.

Néanmoins, il est nécessaire de disposer de temps pour un travail en commun sur un territoire élargi. C'est pourquoi, il a déposé l'amendement suivant précisant le calendrier :

Fusion de la communauté de communes issue de la fusion des 3 communautés de communes en cours (effective au 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans le cadre du droit commun) avec les communautés de communes Guide du Pays de Trélon et Action Fourmies et environs au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013.

Fusion avec le syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM) et le syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre le Château.

M. LOUVEGNIES, président de la communauté de communes du Guide du Pays de Trélon, fait part de son accord de principe sur la fusion des 5 communautés de communes mais un délai est nécessaire pour assurer les conditions de la pérennisation de cette nouvelle intercommunalité élargie.

M. DERIGNY fait part de son incompréhension face au refus de la communauté de communes du Guide du Pays de Trélon de fusionner avec Action Fourmies alors que des habitudes de travail en commun existent. La fusion des deux communautés de communes aurait permis d'accélérer le processus d'une intercommunalité élargie tout en apportant des conditions plus favorables à la dissolution du SIVOM de Trélon.

M. le Préfet note que la perspective de la fusion élargie n'est pas remise en cause et M. MASCLET souligne la qualité d'écoute de la communauté de communes d'Action Fourmies. Il remercie son président d'avoir retiré, avant la réunion de la CDCI, l'amendement qu'il avait déposé.

Il lui semble important de privilégier les démarches consensuelles et la période qui s'ouvre après l'adoption du schéma permettra de poursuivre la discussion.

M. PAUVROS retire son amendement concernant le rattachement des communes de Damousies et Noyelles sur Sambre à la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre.

L'amendement de M. POYART, ainsi que celui proposé par l'Etat, visant au maintien du syndicat intercommunal d'assainissement de Fourmies Wignehies (SIAFW) dont se félicite M. MASCLET, sont **adoptés à l'unanimité**.

M. le Préfet sollicite ensuite la CDCI sur les propositions d'évolution de la carte des syndicats de l'arrondissement d'Avesnes telle qu'elle figure au projet de SDCI.

En l'absence d'amendements et de remarques, les propositions de fusions ou dissolutions suivantes de syndicats, prévues au schéma sont actées :

- Fusion du syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes, du syndicat intercommunal d'électrification de la région d'Eppe Sauvage, du syndicat intercommunal d'électrification de la Vallée de l'Aunelle, du syndicat intercommunal d'électrification de Bousies Fontaine au Bois, du syndicat intercommunal d'électricité des communes de St Rémy du Nord et de Boussières sur Sambre, du syndicat intercommunal d'électrification des écarts des 2 cantons du Quesnoy, du syndicat intercommunal d'électrification de Gognies-Chaussée, du syndicat intercommunal d'électrification du canton de Solre le Château, du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Taisnières-en-Thiérache et du syndicat intercommunal d'électricité du Val de Sambre.
- Fusion du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la vieille Sambre et du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois
- Dissolution du syndicat intercommunal du collège du Solre
- Dissolution du syndicat intercommunal du CES de Sains du Nord
- Dissolution du SIVOM du canton de Trélon (SICT)
- Dissolution du syndicat intercommunal des eaux de la région de Gommegnies

L'examen des propositions de l'arrondissement d'Avesnes étant terminé, M. le Préfet invite M. ALLAIN, maire de MARPENT, à présenter son amendement visant au rattachement de la commune d'Emerchicourt à la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

M. le Préfet rappelle que des amendements de même nature ont été déposés lors de la précédente séance et retirés.

M. ALLAIN motive cet amendement par le fait que la commune d'Emerchicourt fait partie du bassin de vie de Valenciennes. Elle utilise les équipements commerciaux et publics du Valenciennois.

La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut est prête à l'accueillir. Ainsi la logique de territoire, au sein de l'unité urbaine, et la volonté démocratique militent en faveur de ce rattachement.

M. KANNER, président du conseil général, s'exprime contre cet amendement quelles qu'en soient les motivations objectives.

Mme LETARD, présidente de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, souhaite préciser que si l'on donne satisfaction à l'un, pourquoi pas à d'autres qui ont fait des demandes allant dans le même sens. Elle considère qu'il faut aujourd'hui privilégier la réflexion sur la cohérence des territoires et leur rationalisation.

M. MASCLET précise que le président de la communauté de communes de Cœur d'Ostrevent, qui n'a pu être présent aujourd'hui, est opposé à ce rattachement, il a par ailleurs donné pouvoir à M. Alain BOCQUET.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Nombre de suffrages exprimés : 45  
2 bulletins blancs  
38 contre  
5 pour.

**L'amendement n'est pas adopté.**

Aucun autre membre de la CDCI ne demandant la parole, la séance est close.

Le Président,  
Préfet du Nord,



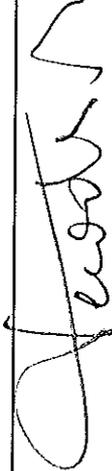
Dominique BUR

Le rapporteur général,



Patrick MASCLET

**COLLEGE DES COMMUNES (population < moyenne communale département (4009 hab)  
réunion CDCI du vendredi 18 novembre 2011**

Nom - Prénom	Qualité	émargement	Pouvoir
ALLAIN Jean-Marie	Maire de Marpent		de M. BOCQUET Eric
BECQUET André-Pierre	Maire d'Uxem		
BOCQUET Eric	Maire de Marquillies		
DECODTS René	Maire de Cassel		de M. HOULLIER
DUCANCHEZ Damien	Maire de Marbaix		
HALLYNCK Dominique	Maire de Saint-Jans-Cappel		
HOULLIER Laurent	Maire de Rieulay		

**COLLEGE DES COMMUNES (population < moyenne communale département (4009 hab)  
réunion CDCl du vendredi 18 novembre 2011**

Nom - Prénom	Qualité	émargement	Pouvoir
MASCLET Patrick	Maire d'Arleux		
PLATEAU Marc	Maire de Malincourt		
WAYMEL Luc	Maire de Drincham		

**COLLEGE DES 5 COMMUNES LES PLUS PEUPLEES DU DEPARTEMENT**

réunion CDCI du vendredi 18 novembre 2011

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>émargement</b>	<b>Pouvoir</b>
DELANNOY Michel-François	Maire de Tourcoing		
DELEBARRE Michel	Maire de Dunkerque		
QUIQUET Eric	Adjoint au maire de Lille		
VANDIERENDONCK René	Maire de Roubaix		de M. QUIQUET
WERREBROUCK Michèle	Adjointe au maire de V.Ascq		

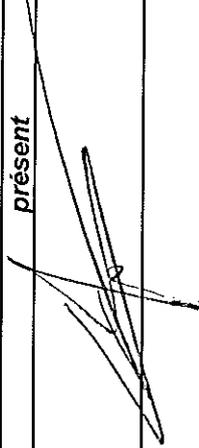
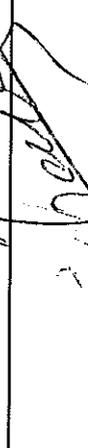
**COLLEGE DES AUTRES COMMUNES**  
réunion CDCI du vendredi 18 novembre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
ALLOSSERY Jean-Pierre	Maire d'Hazebrouck – VP CG59		
BAILLY Dominique	Maire d'Orchies		
BATAILLE Jean-Pierre	Maire de Steenvoorde		
BAUDOUX Bernard	Maire d'Auinoye Aymeries		
COQUERELLE Jean-Luc	Maire de Montigny en Ostrevent		
DUMORTIER Benjamin	Maire de Cysoing		
LAZARO Thierry	Maire de Phalempin		6

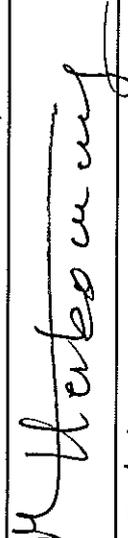
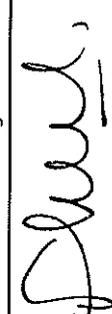
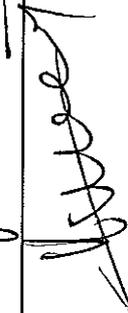
**COLLEGE DES AUTRES COMMUNES**  
réunion CDCI du vendredi 18 novembre 2011

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>émargement</i>	<i>pouvoir</i>
MACHEPY Serge	Maire de Solesmes		de M. RIQUET
RINGOT Bertrand	Maire de Gravelines		
RIQUET Dominique	Maire de Valenciennes		

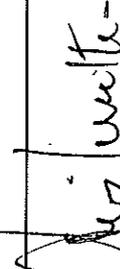
**COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE**  
réunion CDCI du vendredi 18 novembre 2011

Nom - Prénom	Qualité	présent	pouvoir
BOCQUET Alain	Président CC Porte Hainaut		de M. CANDELIER
CANDELIER Jean-Jacques	Président CC Cœur Ostrevent		
DARQUES Jérôme	Président CC Voie Romaine		
DEBEUGNY Bernard	VP CC Monts de Flandre Plaine de la Lys		
DELANNOY Marc	Président CC Flandre-Lys		
DELEPAUL Michel	Président CC des Weppes		
DERIGNY Jacques	Président CC Action Fourmies & environs		
DETAVERNIER Jean-Luc	Président CC Espace en Pévèle		
DEVAUX Gérard	Président CC Caudrésis- Catesis		

**COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE**  
réunion CDCI du vendredi 18 novembre 2011

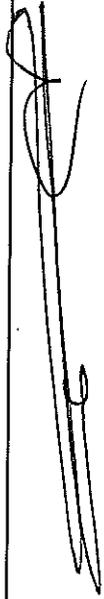
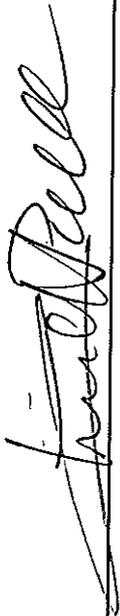
Nom - Prénom	Qualité	présent	pouvoir
FIGOUREUX André	Président CC Canton de Bergues		
FREHAUT Alain	Président CC Bavaisis		
HERBOMMEZ Monique	Présidente CCR Vallée de Scarpe		
LEGENBRE Jacques	VP C Agglomération Cambrai		
LETARD Valérie	Présidente Communauté d'Agglomération de Valenciennes		
LETY Philippe	VP CC Vallées de la Solre, Thure et Helpe		
LOUVEGNIES François	Président CC guide Pays de Trélon		
MARECAILLE Yves	Président CC Ouest Cambresis		
MONNET Luc	Président CC Pays de Pévèle		
PARGNEAUX Gilles	VP LMCU, député, maire d'Hellemmes		

**COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE**  
réunion CDCI du vendredi 18 novembre 2011

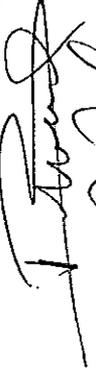
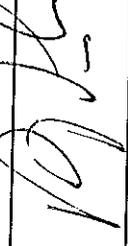
Nom - Prénom	Qualité	présent	pouvoir
PAUVROS Rémy	Président Communauté Agglo Maubeuge Val de Sambre		de M. PARGNEAUX
POIRET Christian	Président CA de Douai		
POYART Alain	Président CC Pays d'Avesnes		de M. POIRET 
RICOUR Marie-Thérèse	Présidente CC Rurale Monts de Flandre		
VANWAEFELGHEM Alain	VP Communauté urbaine Dunkerque		
WILMOTTE Joël	Président CC Sambre-Avesnois		de Mme RICOUR

COLLEGE DES SYNDICATS DE COMMUNES ET SYNDICATS MIXTES

réunion CDCI du vendredi 18 novembre 2011

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>émargement</i>	<i>pouvoir</i>
BROUILLET Bernard	Président SIAV		
DAUBRESSE Marc-Philippe	Président SIVOM alliance Nord-Ouest		
RAOULT Paul	Président du SIDEN-SIAN		de M. DAUBRESSE

**COLLEGE DU CONSEIL GENERAL**  
réunion CDCI du vendredi 18 novembre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
BRUNEEL Alain	Conseiller général du Nord		
DELVA Bernard	Conseiller général du Nord		
FILLEUL Martine	Vice-Présidente du CG 59		
KANNER Patrick	Président du Conseil Général		de M. MANIER
LECERF Jean-René	Sénateur, conseiller général		
MANIER Didier	Conseiller général du Nord		

**COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL**  
réunion CDCI du vendredi 18 novembre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
CAU Emmanuel	Vice-Président du Conseil régional		
ELEGEST Rudy	Conseiller régional – maire de Mons		
MATTIGHELLO Annick	Conseillère régionale		